



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 JUIN 2026

Délibération du CCAS n° DEL CCAS 2026-009

Le **17/06/2026** à 18h00, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Viry dûment convoqué le **04/06/2026**, s'est réuni en session officielle, dans les locaux de la mairie, sous la présidence de Mme Sandrine MICHALOT, Vice-Présidente.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 10

MERLOT Cédric, MICHALOT Sandrine, HERRERO Sabine, PORCHET Alexandre, VILLARD Marie, DERELI Elmas, BUSSAT Anne-Marie, MEUVRET Thierry, BAY Catherine, MEYNET Gisèle

Procurations : 0

Absents : 01

DERONZIER Martine

Secrétaire :

HERRERO Sabine

Publicité : Acte certifié exécutoire compte-tenu de sa :

☒ Transmission à la préfecture le 24/06/2026

☒ Publication le 26/06/2026

Objet : CCAS DE VIRY - DEMANDES DE SUBVENTIONS - Attributions 2026

Madame la Vice-Présidente présente les demandes de subventions des différentes associations du secteur social au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Viry.

Elle rappelle que l'ADMR ne se limite pas aux prestations de ménage, mais qu'elle mène une action globale d'accompagnement des personnes dans leur quotidien.

Des questions sont soulevées concernant la Banque Alimentaire et l'association ALFAA. L'association ALFAA GHS apporte des précisions, afin de clarifier les différences entre les missions et les interventions de ces deux structures.

L'association ALFAA GHS présente également son activité et apporte des informations complémentaires, à destination des membres du conseil d'administration.

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 1611-4,

Considérant l'intérêt public poursuivi par les associations concernées,

Les représentants des associations citées n'ont pas pris part au vote : Monsieur MEUVRET Thierry pour l'association ALFAA GHS, Madame BAY Catherine pour l'association Nous aussi et Madame MEYNET Gisèle pour l'association l'accorderie du Genevois.

Entendu l'exposé, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

Article 1 :

Décide d'attribuer les subventions suivantes :

Nom de l'association	Montants
ALFAA GHS (Lutte contre la faim)	1 700,00 €
ALMA 74	300,00 €
Alzheimer Haute-Savoie	0,00 €
Amicale des Ombelles	1 000,00 €
APF Haute Savoie (Association des Paralysés de France)	0,00 €
Banque alimentaire	550,00 €
Donneurs de sang	400,00 €
Handi Sport	100,00 €
L'Accorderie du Genevois	250,00 €
Locomotive 74	0,00 €
MJC de Viry	900,00 €
Nous Aussi	150,00 €
Prévention routière	0,00 €

SAD ADMR des Pays de Seyssel et Frangy (Portage repas)	500,00 €
VMEH (Visite aux malades dans les hôpitaux)	150,00 €
TOTAUX	6 000,00 €

Article 2 :

Dit que ces dépenses seront imputées à l'article 65748 du budget 2026.

Résultat du vote :

Pour : 07 voix	Contre : 0 voix	Abstention : 0 voix
----------------	-----------------	---------------------

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de la commune de Viry dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble, par voie postale (2 place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble cedex) ou par voie électronique (www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la publication ou de la notification de la présente délibération, ou à compter de la réponse de la commune de Viry, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Pour extrait conforme
Par délégation du Président,

La secrétaire,
Sabine HERRERO

Signé

Signé

Sandrine MICHALOT
Vice-Présidente du CCAS